



Strasbourg : Résultats de l'Index des cités interculturelles

Date : juin 2014

Une comparaison de 61 villes¹

Introduction

Le programme des Cités interculturelles est une initiative menée conjointement par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Ce projet vise à étudier le potentiel d'une approche interculturelle de l'intégration dans des agglomérations aux populations culturellement diverses. Dans le cadre de ce projet, les villes participantes analysent leur gouvernance, leurs politiques, leurs discours et leurs pratiques du point de vue interculturel. Par le passé, cet examen a donné lieu à des rapports descriptifs et des profils de villes – documents riches en détails et en contenu, mais relativement inadaptés pour suivre et communiquer les progrès accomplis. L'Index des cités interculturelles entend fournir un nouvel outil d'évaluation des performances pour les villes participant à la phase pilote du programme ainsi que pour les futures participantes.

A ce jour, 61 villes ont effectué une analyse de leurs politiques interculturelles au moyen de l'Index des cités interculturelles : Amadora (*Portugal*), Arezzo (*Italie*), Barcelone (*Espagne*), Beja (*Portugal*), Bergen (*Norvège*), Bilbao (*Espagne*), Botkyrka (*Suède*), Campi Bisenzio (*Italie*), Carthagène (*Espagne*), Casalecchio di Rena (*Italie*), Castelvetro (*Italie*), Coimbra (*Portugal*), Constanta (*Roumanie*), Copenhague (*Danemark*), Donostia-San Sebastian² (*Espagne*), Dortmund (*Allemagne*), Dublin (*Irlande*), Duisburg (*Allemagne*), Erlangen (*Allemagne*), Forli (*Italie*), Fuenlabrada (*Espagne*), Genève (*Suisse*), Gênes (*Italie*), Getxo (*Espagne*), Ijevsk (*République d'Oudmourtie, Russie*), Hambourg (*Allemagne*), Jerez de la Frontera³ (*Espagne*), le borough londonien de Lewisham (*Royaume-Uni*), Limassol (*Chypre*), Limerick (*Irlande*), Lisbonne (*Portugal*), Lodi (*Italie*), Lublin (*Pologne*), Melitopol (*Ukraine*), Mexico (*Mexique*), Montréal (*Canada*), Munich (*Allemagne*), Neuchâtel (*Suisse*), Neukölln (*Berlin, Allemagne*), Offenbourg (*Allemagne*), Olbia (*Italie*), Oslo (*Norvège*), Patras (*Grèce*), Pécs (*Hongrie*), Pryluky (*Ukraine*), Reggio Emilia (*Italie*), Rijeka (*Croatie*), Rotterdam (*Pays-Bas*), Sabadell (*Espagne*), Sechenkivsky (*District de Kiev, Ukraine*), Senigallia (*Italie*), Stavanger (*Norvège*), Subotica (*Serbie*), Tenerife (*Espagne*), Tilbourg (*Pays-Bas*), Turin (*Italie*), Turnhout (*Belgique*), Unione dei Comuni-Savignano sul Rubicone⁴ (*Italie*), Västerås (*Suède*) et Zurich (*Suisse*).

Parmi ces villes, 31 ont plus de 200 000 habitants et 30 comptent moins de 15 % de résidents nés à l'étranger.

Le présent document présente les résultats de l'analyse effectuée au moyen de l'Index des cités interculturelles dans la ville de Strasbourg (France) et fournit des conclusions et des recommandations en matière de politiques interculturelles

Cité interculturelle : définition

Une cité interculturelle est une ville qui regroupe des personnes de nationalité, d'origine, de langue ou de religion/croyances différentes, et dans laquelle les responsables politiques et la majorité des citoyens portent un regard positif sur la diversité, qu'ils considèrent comme une ressource. Les cités

¹ Le présent rapport est fondé sur des données figurant dans la base de données de l'INDEX des cités interculturelles à l'époque de sa rédaction. Les diagrammes de l'INDEX peuvent comporter un plus grand nombre de villes, ce qui reflète l'intérêt grandissant que suscite cet instrument.

² La ville espagnole de Donostia-San Sebastian est ci-après nommée San Sebastian.

³ La ville espagnole de Jerez de la Frontera est ci-après nommée Jerez de Frontera.

⁴ La ville italienne d'Unione dei Comuni-Savignano sul Rubicone est ci-après nommée Rubicone.

interculturelles luttent activement contre la discrimination et adaptent leur gouvernance, leurs institutions et leurs services aux besoins d'une population diverse. Elles adoptent des stratégies et des outils leur permettant de faire face à cette diversité, ainsi qu'aux conflits culturels qui peuvent en découler. Enfin, elles favorisent les rencontres et encouragent un plus grand brassage entre les divers groupes de population dans les espaces publics.

Méthodologie

L'Index des cités interculturelles est fondé sur un questionnaire de 69 questions regroupées en 14 indicateurs portant sur trois types distincts de données. Les indicateurs ont un poids différent selon leur importance relative. Pour chaque indicateur, les villes participantes peuvent atteindre jusqu'à 100 points (qui sont ensuite consolidés pour l'Index des cités interculturelles général).

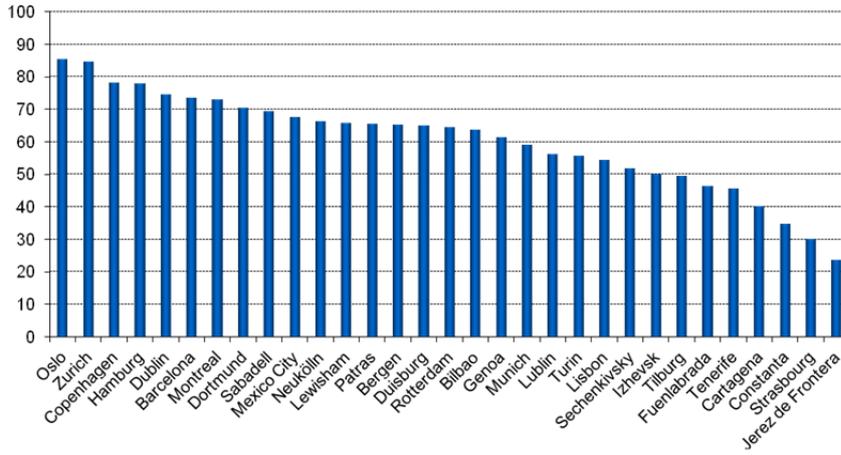
Les indicateurs comprennent : engagement ; éducation ; quartiers ; services publics ; entreprises et marché du travail ; vie culturelle et publique ; espaces publics ; médiation et résolution des conflits ; langues ; médias ; perspective internationale ; veille/compétences ; accueil et gouvernance. Certains indicateurs – éducation ; quartiers ; services publics ; entreprises et marché du travail ; vie culturelle et publique ; espaces publics – sont également regroupés sous un indicateur composite appelé « politiques urbaines à travers le prisme interculturel » ou simplement « prisme interculturel ».

La comparaison établie entre les villes est strictement indicative, étant donné leurs grandes différences en termes d'évolution historique, de type et d'échelle de diversité, de modèles de gouvernance et de niveau de développement économique. La comparaison, basée sur un ensemble de critères formels liés à l'approche interculturelle des politiques urbaines, a pour unique objet de servir d'instrument d'évaluation comparative des performances, l'objectif étant d'inciter les villes à s'inspirer de bonnes pratiques.

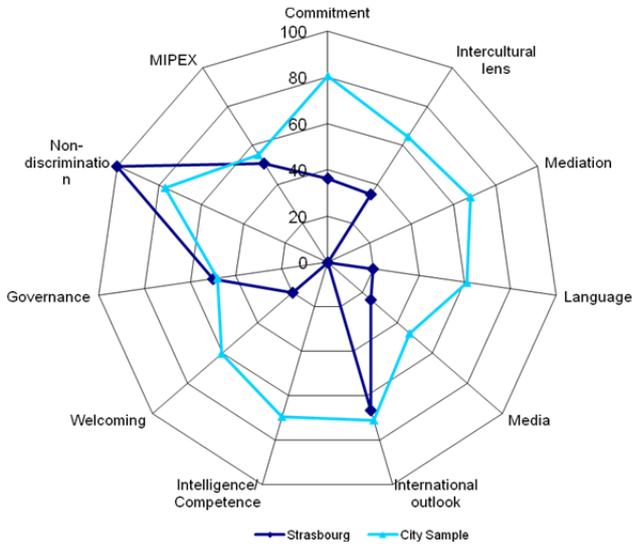
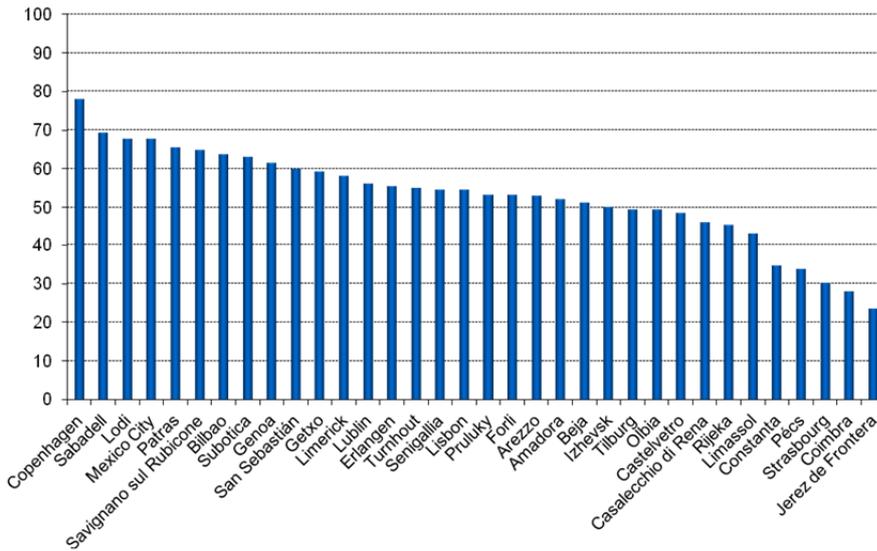
Compte tenu des différences susmentionnées qui existent entre les villes et du nombre croissant de nouvelles villes désireuses de rejoindre l'Index des cités interculturelles, il a été décidé de procéder à une comparaison des villes non seulement au sein de l'échantillon dans sa totalité, mais également selon certains critères spécifiques. Deux critères ont ainsi été retenus : la population (supérieure ou inférieure à 200 000 habitants) et la proportion de résidents nés à l'étranger (supérieure ou inférieure à 15 %). Cette démarche devrait permettre une comparaison, une présentation visuelle et un filtrage des résultats plus pertinents et utiles.

D'après l'ensemble des résultats de l'index général, Strasbourg se classe au 59^e rang dans l'échantillon de 61 villes, avec un index cumulé de 30 %, ce qui la situe entre la ville portugaise de Coimbra (28 %) et la ville hongroise de Pécs (34 %). Strasbourg se place au 27^e rang parmi les villes de plus de 200 000 habitants et au 29^e rang parmi les villes comptant moins de 15 % de résidents nés à l'étranger.

Intercultural City Index (ICC) - City sample (inhabitants > 200'000)



Intercultural City Index (ICC) - City sample (non-nationals/foreign borns < 15%)



Traduction des légendes :

Intercultural City Index	Index des cités interculturelles
City sample	Ville type
Inhabitants > 200 000	> 200 000 habitants
Non nationals/foreign born	ressortissants étrangers/nés à l'étranger < 15 %

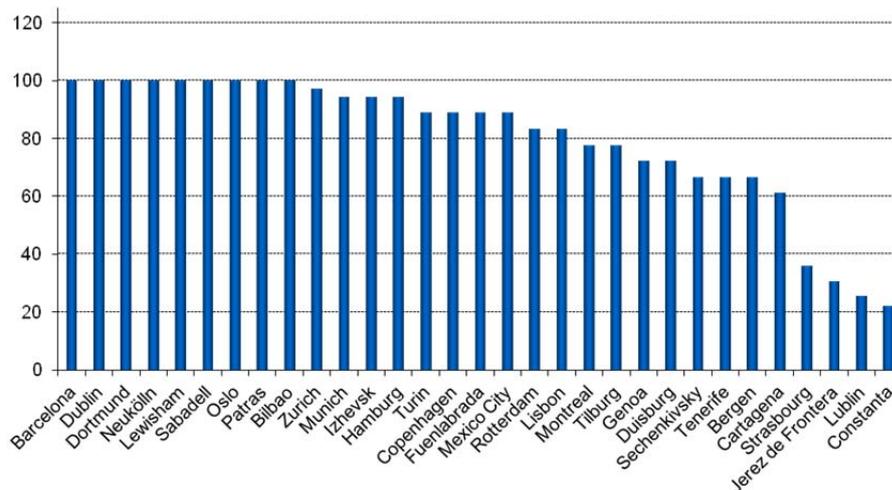
Commitment	Engagement
Intercultural lens	Prisme interculturel
Mediation	Médiation
Language	Langues
Media	Médias
International outlook	Perspective internationale
Intelligence/competence	Veille/compétences
Welcoming	Accueil
Governance	Gouvernance
Non-discrimination	Non-discrimination

Strasbourg – Présentation générale

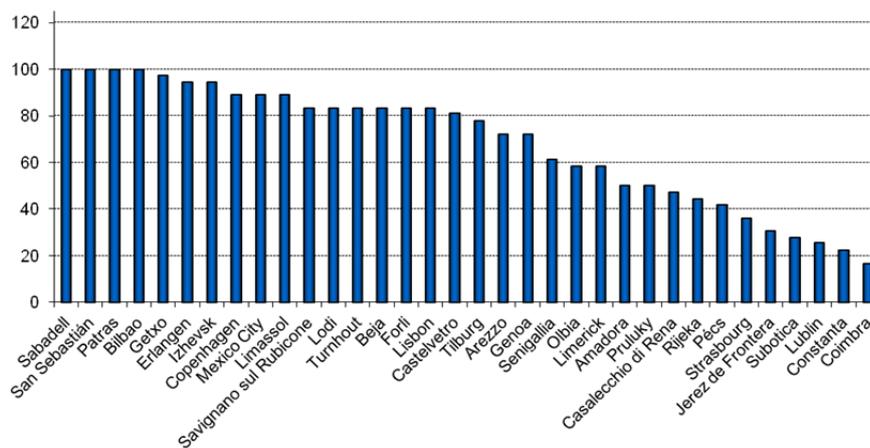
Strasbourg, la capitale de la région Alsace, est située dans l'est de la France, à la frontière de l'Allemagne. La ville est connue pour être le siège officiel du Parlement européen ainsi que de plusieurs autres institutions européennes, notamment le Conseil de l'Europe, l'Eurocorps, le Médiateur européen. Avec une population s'élevant à 276 401 habitants, Strasbourg est la neuvième zone métropolitaine de France. Les ressortissants étrangers représentent 13,66 % de la population totale et le plus grand groupe minoritaire – personnes originaires du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc) – 3,2 % de la population totale. Les autres nationalités importantes résidant dans la ville sont les personnes originaires de l'Union européenne (2,5 %), de Turquie (2,1 %) et d'Afrique (1,56 %).

1. Engagement interculturel

ICC-Index - Commitment - City sample (inhabitants > 200'000)



ICC-Index - Commitment - City sample (non-nationals/foreign borns < 15%)



La stratégie de la cité interculturelle idéale exigerait des autorités locales qu'elles fassent une déclaration officielle énonçant clairement leur engagement actif envers les principes interculturels, ainsi que leur détermination à convaincre et mobiliser d'autres partenaires locaux dans cette perspective.

S'agissant des objectifs de la politique d'engagement, le taux de réalisation de Strasbourg est considérablement inférieur à celui la ville type⁵ : 36 % de ces objectifs ont été réalisés alors que le taux de réalisation de la politique d'engagement de la ville type atteint 76 %.

Strasbourg ne s'est pas officiellement déclarée cité interculturelle. Toutefois, la ville a adopté une stratégie d'intégration prenant en compte différents éléments interculturels, même s'il ne s'agit pas d'un plan d'action interculturelle. Strasbourg a alloué un budget à la mise en œuvre de cette stratégie puisque, depuis 2011, 20 000 euros ont été affectés à la mission « culture régionale et interculturelité ». Il n'a pas été créé d'instance ou de structure de coordination interdépartementale spécifique chargée de la stratégie interculturelle, ni prévu de processus d'évaluation.

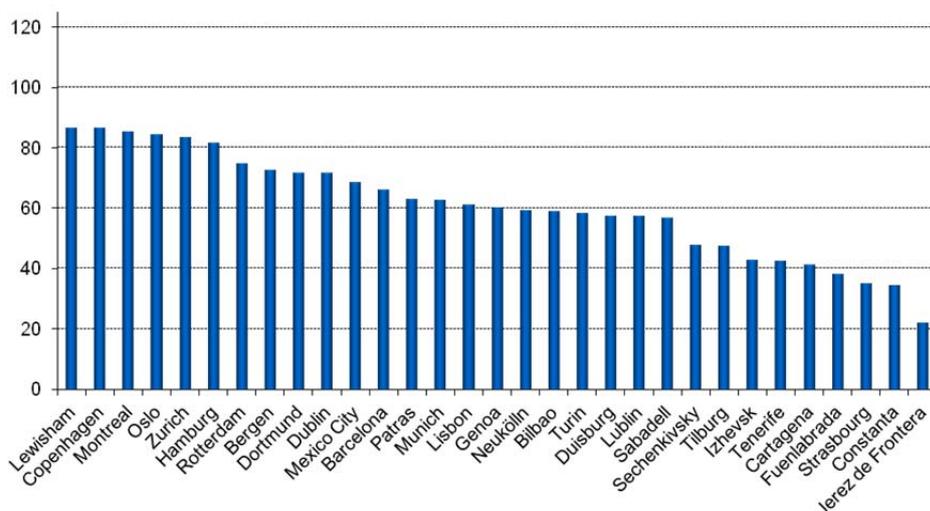
Les discours et communications officielles de la ville font rarement référence à l'engagement interculturel de la ville et Strasbourg n'a mis en place aucun mécanisme permettant de reconnaître l'action de certains de ses habitants qui prennent des initiatives particulièrement remarquables en vue d'encourager l'interculturalisme dans la ville.

Strasbourg pourrait envisager d'améliorer son engagement interculturel en déclarant publiquement la ville comme cité interculturelle, par exemple en étudiant l'expérience de Copenhague qui a institué en mai 2011 sa Charte sur la diversité. Copenhague a également adopté le baromètre d'inclusion pour évaluer sa stratégie interculturelle. Ce baromètre est basé sur 16 indicateurs énoncés dans la politique d'inclusion et mis à jour chaque année. Chaque commission politique présente un rapport statutaire annuel portant sur les indicateurs dont elle a la charge et exposant les avancées de leur plan d'action ainsi que celles des initiatives générales d'inclusion prises par l'administration municipale. Ces rapports sont rassemblés en un document commun qui est présenté devant le conseil municipal.

En outre, les intérêts de la stratégie interculturelle de Strasbourg seraient servis par la reconnaissance de l'action de certains de ses habitants ou de ses organisations qui prennent des initiatives particulièrement remarquables en vue d'encourager l'interculturalisme. La ville de Stavanger, par exemple, a institué un Prix de la diversité décerné à l'organisation qui a fait un effort particulier pour encourager la diversité ethnique sur le lieu de travail. La somme dont est doté le prix est utilisé pour servir la cause du développement de la diversité sur le lieu de travail.

⁵ Le terme « ville type » désigne la moyenne pondérée enregistrée par les 61 villes de l'Index dans chacun des 14 secteurs de gouvernance interculturelle.

ICC-Index - Intercultural lens - City sample (inhabitants > 200'000)



2. Examen des politiques d'éducation⁶ à travers un prisme interculturel

L'école exerce une puissante influence dans la société et a la capacité de renforcer ou, au contraire, de remettre en cause les préjugés de différentes manières, au moyen de l'environnement social qu'elle crée, des orientations qu'elle fournit et des valeurs qu'elle cultive.

L'analyse montre que le taux de réalisation des objectifs de Strasbourg en matière de politique d'éducation (60 %) est légèrement inférieur à celui de la ville type (66 %).

Dans toutes les écoles primaires locales, la presque totalité des élèves ne partagent pas les mêmes origines ethniques, et les origines ethniques des enseignants dans ces écoles reflètent souvent la composition de la population de la ville. Toutefois, aucune école ne s'efforce réellement de faire participer à la vie scolaire les parents appartenant à des minorités ethniques/issus de l'immigration.

Les écoles locales poursuivent souvent des projets interculturels, principalement par l'intermédiaire des classes bilingues français/allemand qui sont proposées dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire mais aussi dans les garderies.

Strasbourg pourrait envisager d'améliorer sa démarche interculturelle en matière d'éducation en renforçant la participation à la vie scolaire des parents appartenant à des minorités ethniques/issus de l'immigration, par exemple par des bilans parents-enseignants obligatoires, l'adaptation de l'information, le recours à des interprètes, etc.

Elle pourrait également s'inspirer de l'exemple d'autres villes comme Hambourg en ce qui concerne l'éducation interculturelle. Dans la ville allemande, quinze écoles appartiennent au réseau des « Ecoles sans racisme » et cinq autres au Réseau des écoles associées de l'Unesco, toutes prenant en charge des projets interculturels annuels. En outre, plus de vingt enseignants de différentes écoles prennent part au projet pilote de « qualification de coordinateurs interculturels » en vue d'assurer la

⁶ Le terme « éducation » désigne à la fois un processus formel d'apprentissage dans lequel certaines personnes enseignent consciemment tandis que d'autres adoptent le rôle social d'apprenant (voir http://highereducation.mcgill.ca/sites/0072435569/student_view0/glossary.html).

gestion du changement interculturel dans leurs établissements d'enseignement. Tous travaillent sur des projets scolaires interculturels. Enfin, près des deux cents enseignants provenant de différentes écoles participent régulièrement à la « fête interculturelle » du département de l'éducation interculturelle et prennent part au « forum d'échange » interculturel qui se tient à l'institut de formation des maîtres pour trouver de nouvelles idées de projets interculturels à mettre en œuvre dans les écoles où ils enseignent.

3. Examen des politiques de quartier à travers un prisme interculturel⁷

Une cité interculturelle n'exige pas de « mixité statistique parfaite » de ses habitants et reconnaît la valeur de la proximité géographique et du lien qui unit les personnes de même origine ethnique. Toutefois, elle reconnaît également que la ségrégation ethnique spatiale crée des risques d'exclusion et peut constituer un obstacle à la libre circulation des personnes et des idées et à l'égalité des chances pour leurs habitants comme pour les personnes extérieures.

Les indicateurs de Strasbourg en matière de politiques de quartier sont légèrement inférieurs (50 %) au taux de la ville type (62 %).

Dans un petit nombre de quartiers strasbourgeois, les personnes issues des minorités constituent la majorité⁸ des résidents. La ville n'a pas mis en œuvre de politique visant à accroître la diversité des résidents dans les quartiers dans l'objectif d'éviter la concentration ethnique, mais elle encourage activement les habitants des quartiers à rencontrer les habitants d'autres quartiers ayant des origines ethniques/culturelles différentes et à dialoguer avec eux, organisant par exemple de nombreuses initiatives comme le Festival Strasbourg-Méditerranée, la Fête des peuples à la Meinau, la Fête du parc Schulmeister.

Qui plus est, la ville a adopté des politiques et développé des projets dans le but d'encourager les habitants d'un même quartier à se rencontrer et dialoguer avec leur voisinage, grâce à des institutions de démocratie locale comme les conseils de quartier, le Conseil des résidents étrangers et les ateliers territoriaux de partenaires.

Strasbourg souhaitera peut-être étudier de manière plus approfondie d'autres initiatives, comme celles entreprises par la ville néerlandaise de Tilbourg, qui ont contribué à mettre fin à la concentration d'habitants antillais dans un quartier et éviter ainsi sa ghettoïsation. A cette fin, certaines zones, définies comme « quartiers d'impulsion » ont fait l'objet d'importants investissements pour améliorer la qualité de l'habitat et de l'infrastructure. En outre, les autorités municipales de Tilbourg ont adopté des mesures pour associer les résidents à la prise de décision locale. Le projet « Derrière la porte d'entrée » sollicite l'opinion des résidents, qui sinon demeurerait inconnue, sur leurs besoins et leur perception de la vie du quartier.

De plus, Strasbourg souhaitera peut-être s'intéresser aux politiques du logement adoptées par Erlangen (Allemagne) et Zurich (Suisse). Il est habituel pour les agences municipales de logement et les entreprises de construction immobilière d'Erlangen de prêter attention au brassage social au sein des quartiers et des immeubles. A Zurich, où une importante proportion d'habitants réside dans des

⁷ Le terme « quartier » désigne toute unité dotée d'un certain degré d'autonomie administrative (ou, parfois, de certaines structures politiques de gouvernance) au sein de la ville et considérée comme une unité dans le cadre de la planification urbaine. Dans les grandes villes, il existe des arrondissements qui regroupent plusieurs quartiers. La définition statistique du « quartier » varie d'un pays à l'autre. En général, elle inclut les groupes de population comptant en moyenne entre 5 000 et 20 000 habitants.

⁸ Aux fins du présent rapport, une « vaste majorité » correspond à une situation où plus de 80 % d'habitants sont issus du même milieu ethnique.

logements locatifs, 25 % des appartements loués sont proposés par la ville ou par l'entremise d'associations de logement qui ciblent leur politique d'attribution pour parvenir à réaliser une « bonne mixité » de différents groupes sociaux.

4. Examen des politiques de service public à travers un prisme interculturel

Une approche interculturelle idéale demeure ouverte aux nouvelles idées, au dialogue et à l'innovation qu'apportent, ou que nécessitent, les groupes minoritaires, au lieu d'imposer une approche unique pour tous les services et initiatives de service public.

L'analyse montre que le taux de réalisation des objectifs de Strasbourg en matière de services publics est très inférieur (0 %) à celui de la ville type (45 %).

D'après les réponses données dans l'enquête, l'origine ethnique du personnel municipal ne reflète pas la composition de la population de la ville et aucune stratégie de recrutement n'a été mise en place pour y veiller. De plus, il n'est pas accordé aux ressortissants étrangers la possibilité d'occuper un emploi dans l'administration municipale. La ville ne prend aucune mesure pour encourager le brassage et les compétences interculturels dans les entreprises du secteur privé.

Strasbourg n'assure aucun des services énumérés dans l'Index des cités interculturelles qui soient adaptés aux nécessités imposées par les origines ethniques/culturelles de ses habitants.

Strasbourg souhaitera peut-être améliorer cette situation en ouvrant les organismes publics municipaux aux ressortissants étrangers et en élaborant un programme de recrutement pour faire en sorte que le personnel municipal reflète les origines ethniques de la population de la ville, en étudiant les initiatives prises en la matière par Copenhague (Danemark), Amsterdam (Pays-Bas) et Berlin (Allemagne). La municipalité de Copenhague propose des stages de formation rémunérés aux personnes issues de groupes minoritaires, par exemple, avec l'obligation de savoir parler une langue donnée. Ces stages de formation peuvent aboutir à un emploi permanent. Le conseil municipal d'Amsterdam publie ses vacances de postes à pourvoir par l'intermédiaire des médias communautaires et d'universités ayant une forte proportion d'étudiants issus des minorités. A Berlin, la campagne de recrutement *Berlin braucht dich* (« Berlin a besoin de toi ») programmée pour la période 2006-2012 vise à diversifier le personnel du Sénat en favorisant les possibilités de stage et en sensibilisant les associations d'immigrés et les parents. Des partenaires sont également associés pour veiller au suivi rigoureux de l'avancement du programme. Conséquence de cette campagne, la proportion de stagiaires issus de l'immigration s'est accrue, passant de 6 % en 2006 à 14,5 % en 2008.

Des résultats analogues ont été obtenus à Amsterdam, où le Programme sur la diversité (2007-2010), appliqué à toute l'échelle des salaires, a permis à l'administration municipale d'embaucher en 2008 21,5 % de ses employés parmi les personnes issues de l'immigration, contre 14 % en 2006. En outre, l'administration municipale d'Amsterdam a annoncé l'objectif que son personnel municipal reflète la composition de la population urbaine, au niveau tant politique qu'exécutif.

Par ailleurs, Strasbourg souhaitera peut-être améliorer sa politique de service public en encourageant le brassage interculturel sur le marché de l'emploi privé. Nous attirons l'attention de la ville sur une pratique intéressante mise en œuvre par le *borough* londonien de Lewisham (Royaume-Uni). En effet, la politique et les contrats de passation de marchés du conseil municipal comportent une déclaration d'égalité à laquelle les entreprises soumissionnaires doivent souscrire et montrer qu'elles s'y conforment en posant leur candidature.

Enfin, la ville pourrait développer des services adaptés aux besoins liés aux origines ethniques/culturelles de ses habitants, comme des zones destinées aux obsèques/enterrements, des services de repas différenciés dans les cantines scolaires ou des lieux ou plages horaires réservés aux femmes dans les installations sportives.

Un exemple intéressant est à cet égard offert par Copenhague où la Commission pour la culture et les loisirs soutient des organisations qui, s'appuyant sur le Réseau des nageuses, fournissent des équipements de natation réservés aux femmes dans un certain nombre de quartiers de la ville. Une dizaine d'associations bénévoles organisent des activités hebdomadaires réservées aux jeunes filles/femmes seules, comme la natation, la danse ou la gymnastique. Le Département pour la culture et les loisirs procure gratuitement des installations sportives à ces associations, leur octroie un financement et leur prodigue des conseils.

5. Examen des politiques appliquées aux entreprises et au marché du travail à travers un prisme interculturel

L'indicateur de Strasbourg en matière de politiques appliquées aux entreprises et au marché du travail est très inférieur (0 %) à celui de la ville type (42 %).

Strasbourg ne dispose pas d'organisme de coordination ayant notamment pour objectifs de promouvoir la diversité et la non-discrimination. Elle n'a pas adopté de charte ou d'autre document contraignant visant à combattre la discrimination ethnique au sein de l'administration et des services de la ville elle-même.

La ville pourrait envisager d'améliorer sa politique en s'inspirant de l'exemple de Stavanger, où l'INN Expats, une émanation de la Chambre de commerce de Stavanger, joue le rôle d'organisme de coordination, proposant 80 événements annuels destinés aux expatriés et à leurs familles, et porte en particulier son attention sur le soutien apporté aux épouses, par exemple au moyen de cours de rédaction de CV, de programmes de formation à l'emploi, de séminaires de conduite automobile.

Strasbourg pourrait également souhaiter encourager la création de « quartiers d'affaires/incubateurs » pour favoriser le brassage de différentes cultures. Dans la ville allemande de Hambourg, par exemple, la plupart des incubateurs d'affaires poursuivent explicitement des stratégies interculturelles. Un projet intervenant dans ce domaine, IFW-Interkulturelles Frauenwirtschaftszentrum Hamburg, est soutenu par le Fond social européen. Lors de la passation de marchés pour des biens et services, Hambourg accorde la priorité aux entreprises ayant adopté une stratégie en faveur de la diversité. Il est demandé aux soumissionnaires d'apporter dans leur dossier de candidature la preuve qu'ils veillent à l'égalité des chances, à l'égalité des sexes et à la non-discrimination.

D'autres villes ont également favorisé l'adoption d'une charte locale visant à combattre la discrimination ethnique au sein de leur administration et de leurs services municipaux. Dans la ville italienne de Lodi, la Chambre de commerce joue le rôle d'organisme de coordination chargé de la promotion de la diversité et de la non-discrimination dans le domaine de l'emploi.

Dans la ville espagnole de Barcelone, la législation prévoit pour les entreprises et institutions locales la possibilité de signer une charte reconnaissant leur engagement envers les principes fondamentaux d'égalité, de respect et d'inclusion vis-à-vis de toutes les personnes sur le lieu de travail et dans la société, quelles que soient leurs origines. La charte précise également que la

présence d'employés aux origines culturelles, démographiques et sociales diversifiées a un effet positif sur l'organisation.

6. Examen des politiques relatives à la vie culturelle et publique à travers un prisme interculturel

Le temps consacré aux loisirs offre souvent le plus de chances de rencontrer des personnes issues d'autres cultures et de nouer des liens avec elles. Les municipalités peuvent intervenir dans ce domaine par le biais de leurs activités directes et par leurs critères d'attribution de ressources à d'autres organisations.

S'agissant des objectifs de la politique relative à vie culturelle et publique, le taux de réalisation de Strasbourg est presque égal (75 %) de celui de la ville type (80 %).

L'interculturalisme est considéré comme un critère pour l'octroi de subventions aux associations et pour le soutien financier de certaines initiatives, et la ville encourage les organismes culturels à traiter de la diversité et des relations interculturelles par des subventions spécifiques, des cellules ayant la charge de projets en matière d'interculturalisme, des notes d'information sur la diversité fournies par le Conseil des résidents étrangers de Strasbourg. Toutefois, la ville n'organise pas d'événements ni d'activités spécifiques dans les domaines artistiques, culturels et sportifs visant à encourager les rencontres entre des personnes appartenant à différents groupes ethniques.

Enfin, Strasbourg organise régulièrement des débats ou campagnes publics portant sur les sujets de la diversité et du vivre ensemble, par l'intermédiaire du Conseil des résidents étrangers. Par exemple, la ville a mis sur pied en 2013 le débat public intitulé « Construire la cité de la relation : l'enjeu interculturel dans les villes d'aujourd'hui ».

7. Examen des politiques relatives à l'espace public à travers un prisme interculturel

Lorsqu'ils sont bien gérés et animés, les espaces publics peuvent devenir les emblèmes de la dimension interculturelle d'une ville. A l'inverse, une mauvaise gestion peut susciter la suspicion et la peur de l'étranger.

S'agissant des objectifs de sa politique en matière d'espace public, Strasbourg enregistre un taux de réalisation inférieur à celui de la ville type : 20 % des objectifs atteints, contre 64 % pour la ville type.

Aucun quartier de la ville ne semble dominé par un groupe ethnique, mais certains endroits sont réputés « dangereux ».

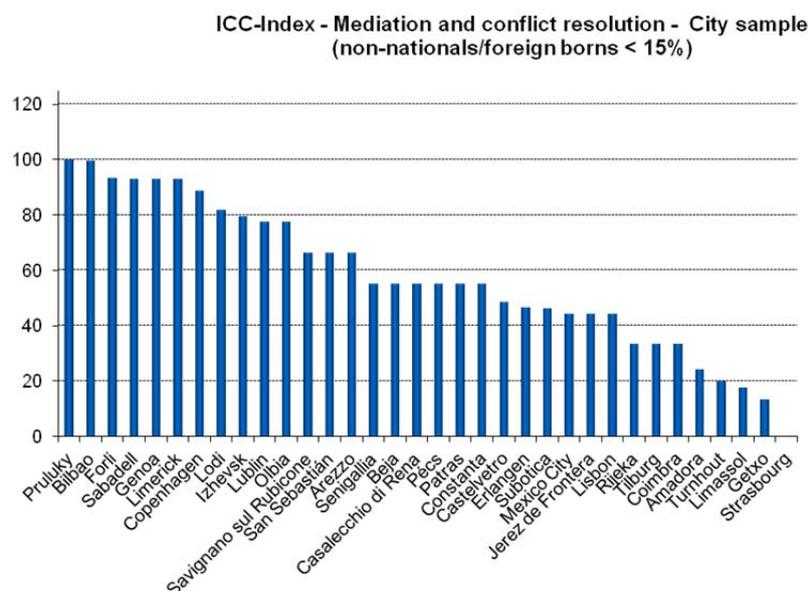
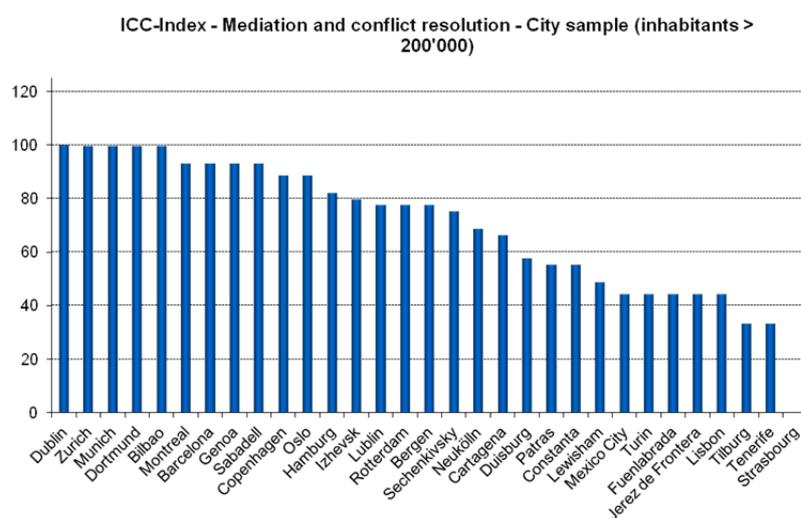
Nous invitons la ville de Strasbourg à faire fond sur ses initiatives existantes en matière d'espace public, par exemple en tenant compte de l'origine ethnique/culturelle de ses habitants dans la conception et la gestion des nouveaux édifices ou espaces publics, et en mettant à la disposition du public des lieux d'échanges et de consultation en cas de reconstruction d'un quartier.

Une initiative intéressante a été concrétisée par la ville de Reggio Emilia où, dans le cadre du pacte pour la requalification de la zone de la gare ferroviaire, une action d'information de proximité visant à interviewer les personnes vivant et travaillant dans la zone et à converser avec elles a permis de consulter de la sorte plus de 180 personnes.

Un autre exemple est fourni par le *borough* londonien de Lewisham. Au Pepys Park, les jeunes ont été invités à participer à la conception et à la réalisation d'un nouveau terrain de jeu. A Ladywell Fields, un espace vert abandonné a été rendu au public grâce à l'implication d'un groupe d'usagers de cet espace ainsi qu'au recrutement d'un gardien de parc et d'un *Rivers and People Officer*, agent chargé du public et des cours d'eau.

On trouvera d'autres initiatives intéressantes à Copenhague. L'administration de la capitale du Danemark encourage la mixité interculturelle dans les bibliothèques publiques, les musées, les squares et les aires de jeu. Par exemple, certaines bibliothèques de la ville accueillent des événements gravitant autour de lectures, de débats sur la littérature étrangère, de concours de poésie et de projections de films. Ces manifestations peuvent se dérouler en différentes langues minoritaires comme le turc ou le persan et sont en principe ouvertes à tous les habitants, quelles que soient leur origine et leur appartenance ethnique. Sur ce point particulier, plusieurs initiatives novatrices ont été prises par la ville en 2012, comme des dîners d'expatriés organisés dans des bibliothèques de quartier où les ressortissants étrangers du quartier avaient la possibilité de rencontrer des Danois de souche autour d'un repas. De même, la ville a pris des mesures pour encourager le brassage interculturel dans les clubs de sport et les camps de vacances.

8. Politiques en matière de médiation et de résolution des conflits



La cité interculturelle idéale reconnaît les possibilités d'innovation et de plus grande cohésion qu'ouvre le processus même de médiation et de résolution des conflits.

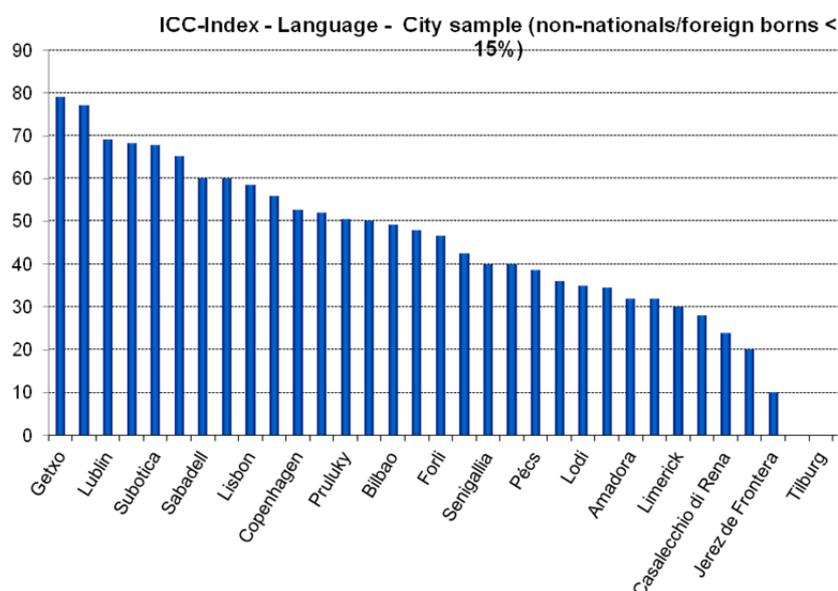
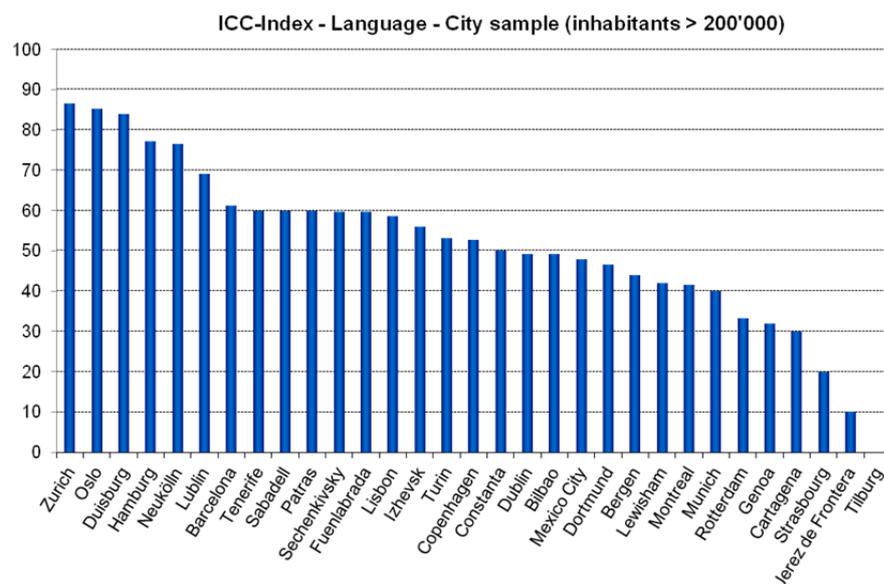
L'analyse montre qu'en matière de médiation et de résolution des conflits, la politique de Strasbourg a un taux de réalisation très inférieur (0 %) à celui de la ville type (65 %).

La ville n'a pas mis en place de service de médiation au sein de ses services publics.

Strasbourg souhaitera peut-être étudier de manière plus approfondie d'éventuelles politiques de médiation et de résolution des conflits. Stavanger, par exemple, déploie des médiateurs et des conseillers attachés aux services municipaux, de même que des superviseurs pédagogiques attachés aux jardins d'enfants et aux écoles.

De même, Dublin a mis en place un organisme spécialement chargé des relations interreligieuses : l'*Intercultural Lantern Centre* contribue à l'accueil de différents groupes religieux, les habituant à travailler ensemble et à nouer le dialogue en vue de favoriser des relations interreligieuses harmonieuses.

9. Politiques relatives à la langue⁹



En matière de politique linguistique, Strasbourg atteint un taux de réalisation inférieur (20 %) à celui de la ville type (49 %).

⁹ Par « langue », nous entendons un système abstrait de mots qui réunit significations et symboles pour tous les aspects de la culture. Le terme englobe aussi la gestuelle et autre communication non verbale. (Voir http://highered.mcgraw-hill.com/sites/0072435569/student_view0/glossary.html)

La ville encourage les projets donnant une image positive des langues parlées par les minorités/immigrés, tels que la Semaine culturelle iranienne et le Festival Strasbourg-Méditerranée, l'Association culture et bilinguisme.

Strasbourg pourrait envisager de renforcer sa politique en matière de multilinguisme en prévoyant une formation linguistique spécifique dans la langue officielle à l'intention de groupes spécifiques¹⁰ et en apportant son soutien à des institutions du secteur privé/public assurant une formation linguistique dans les langues des immigrés/minorités. La municipalité souhaitera peut-être également apporter un soutien financier aux journaux/publications des minorités locales ou aux émissions de télévision/radio présentées dans des langues minoritaires.

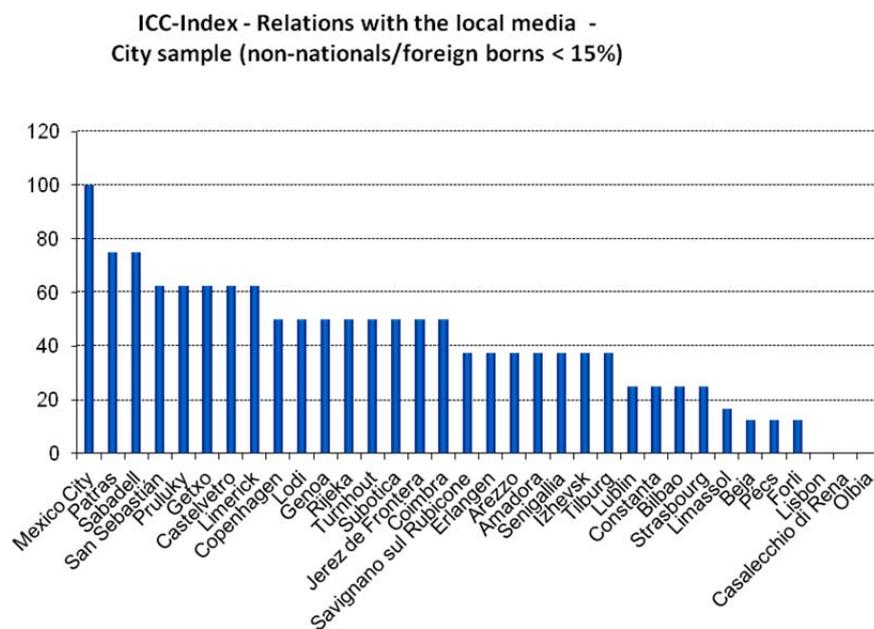
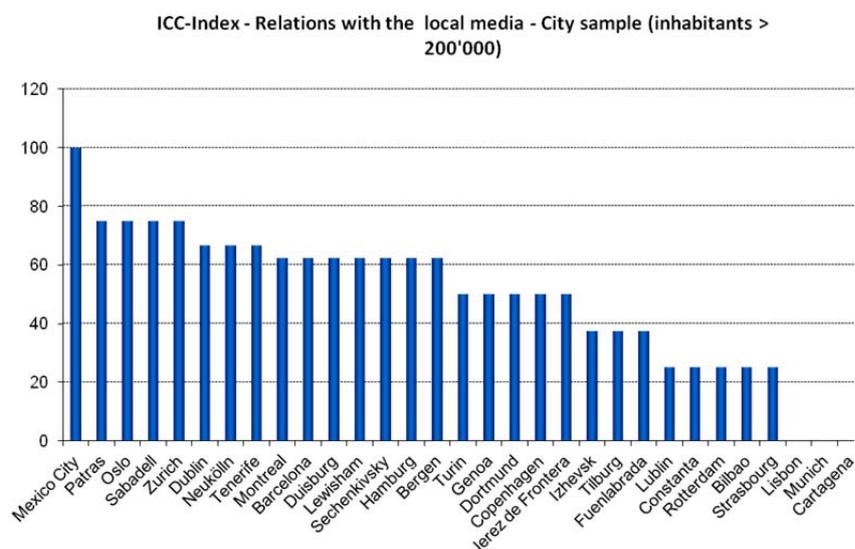
Dans ce domaine, Strasbourg souhaitera peut-être considérer l'exemple de la ville de Hambourg qui apporte un soutien financier aux publications, journaux et émissions de télévision des minorités. En 2012, le ministère de la culture de la ville de Hambourg a accompagné une émission de télévision intitulée *Zwischenräume* destinée aux groupes minoritaires résidant à Hambourg et qui a été diffusée pendant 12 mois.

A Zurich (Suisse), la municipalité subventionne des cours supplémentaires s'ajoutant au programme scolaire, appelés cours HSK. Proposés par des ambassades et des consulats, ainsi que par des organismes privés, ces cours abordent toute une série de disciplines, notamment langues, histoire, géographie et cultures minoritaires. Plusieurs cours HSK se tiennent dans des salles de classe inutilisées des écoles publiques, dans le cadre de l'aide que la municipalité apporte aux institutions privées assurant une formation linguistique.

A Reggio Emilia (Italie), une initiative garantit à tous les habitants de la ville la possibilité d'être admis au bénéfice d'une formation dans les langues des immigrés/minorités. Pour aider les familles à préserver chez leurs enfants la compétence dans leur langue maternelle, deux écoles de Reggio Emilia proposent des cours parallèles : les enfants y étudient leur langue d'origine, tandis que leurs parents apprennent l'italien.

¹⁰ Le terme désigne en particulier les mères au foyer, les personnes sans emploi, les personnes de faible niveau d'études, etc.

10. Politiques relatives aux médias



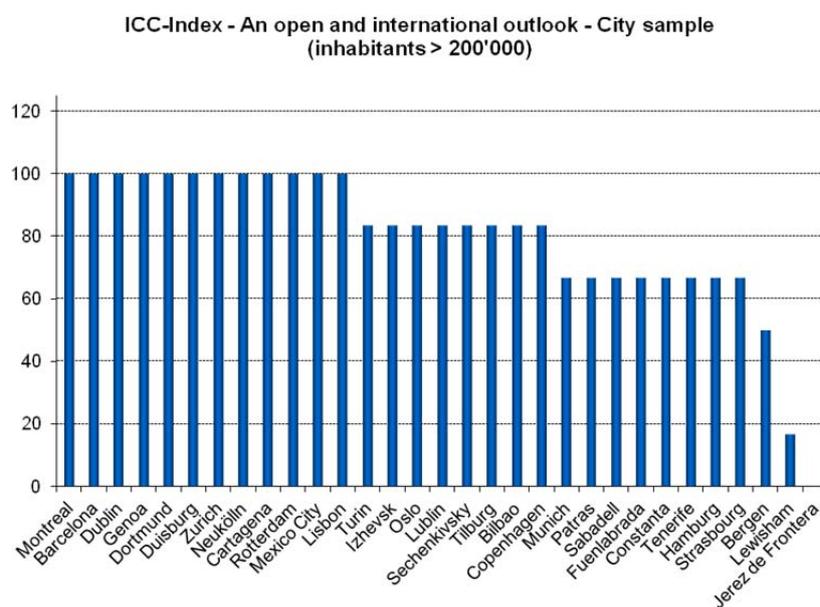
Les médias exercent une influence considérable sur les relations culturelles et sur la réputation de certains groupes minoritaires et majoritaires. Les municipalités peuvent peser sur les médias locaux et établir des partenariats avec eux dans le but de créer dans l'opinion publique un climat plus favorable aux relations interculturelles.

En matière de politiques relatives aux médias, Strasbourg a atteint 25 % de ses objectifs, contre 48 % pour la ville type.

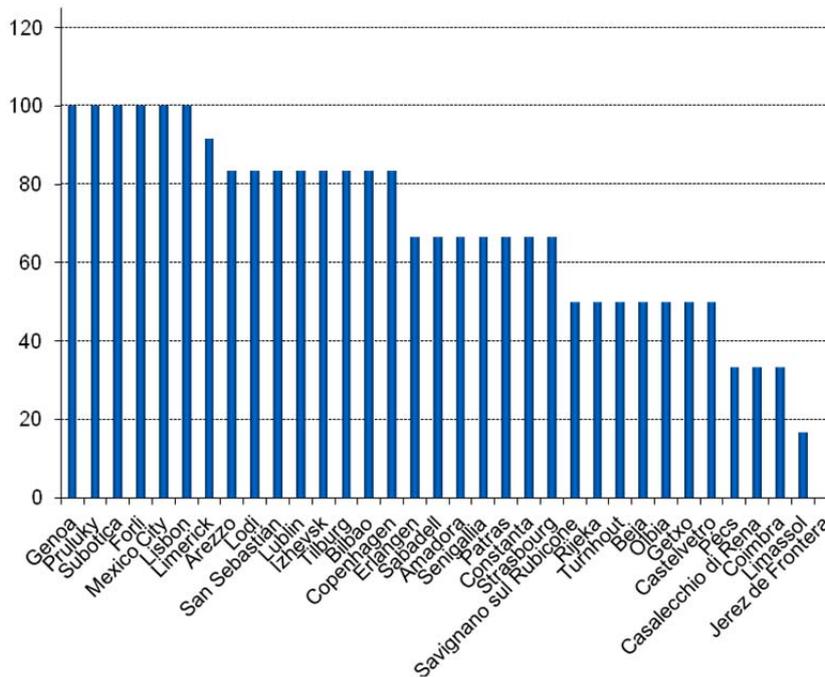
Strasbourg souhaitera peut-être étudier de manière plus approfondie d'autres politiques envisageables en matière de médias, par exemple en surveillant la façon dont les minorités sont décrites dans les médias locaux. Strasbourg pourrait s'intéresser à une initiative prise par la ville de Stavanger, qui se tient informée de chaque incident où la présence d'immigrés est mentionnée dans la presse ou tout autre moyen d'information.

La municipalité souhaitera peut-être également assurer des activités de sensibilisation et de conseil ainsi qu'une formation aux médias au bénéfice de journalistes issus des minorités. Une initiative intéressante a été à ce titre mise en œuvre par le conseil municipal de la ville d'Oslo (Norvège). Chez les journalistes, directeurs de la rédaction et analystes en médias travaillant à Oslo, on observe une prise de conscience du rôle des médias dans la promotion de la cohésion et dans la présentation de l'information de façon responsable et sous un angle interculturel. Par conséquent, il est désormais porté une attention accrue au recrutement de journalistes issus des minorités ethniques.

11. Politiques relatives à la perspective internationale



ICC-Index - An open and international outlook - City sample
(non-nationals/foreign borns < 15%)



Une cité interculturelle idéale est un lieu qui chercherait activement à établir de nouveaux liens avec d'autres lieux à des fins de commerce, d'échange de connaissances et de tourisme.

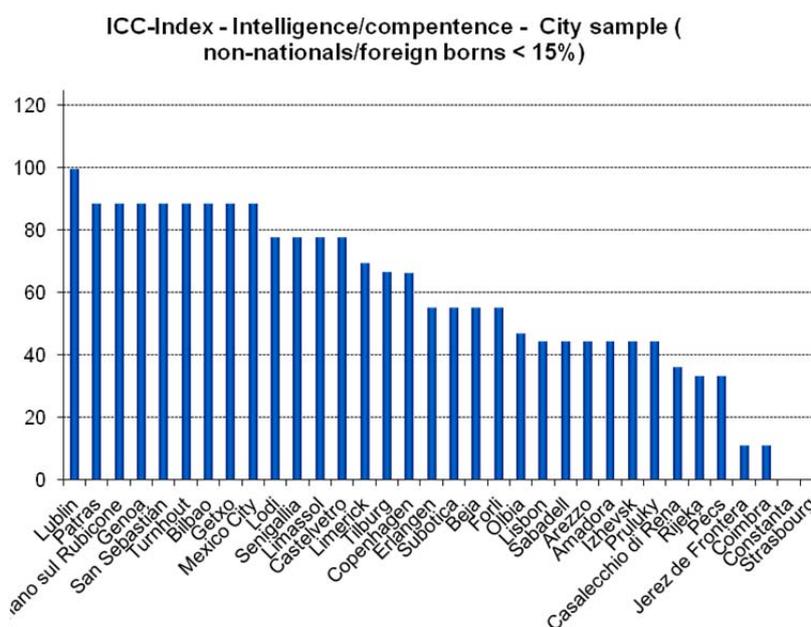
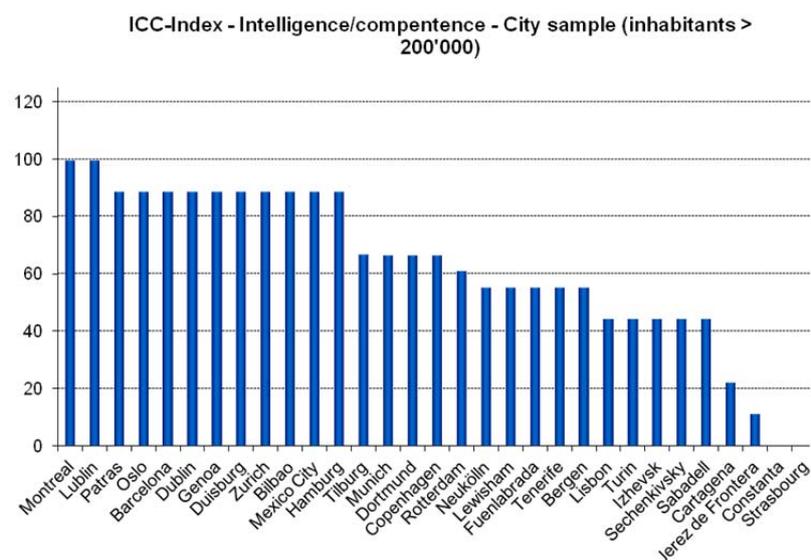
Le taux de réalisation des indicateurs de Strasbourg en matière de politiques relatives à la perspective internationale est légèrement inférieur (67 %) au taux de la ville type (72 %).

Strasbourg a mis en pratique une politique visant explicitement à encourager la coopération internationale, associée à des dispositions financières spécifiques et à une agence spécialement chargée du suivi et du développement des relations internationales de la ville. La municipalité apporte son soutien aux universités locales afin d'attirer des étudiants étrangers, mais ne veille pas à ce que les populations étudiantes étrangères prennent une part active à la vie de la ville.

Strasbourg souhaitera peut-être étudier de manière plus approfondie d'autres politiques envisageables en matière de perspective internationale, en encourageant des projets de codéveloppement avec les pays d'origine de ses groupes d'immigrés.

Dans ce domaine, la ville de Santa Maria de Feira offre un exemple intéressant. La municipalité prévoit en effet de créer une plate-forme en ligne assurant la mise en relation des entrepreneurs locaux de toutes origines avec la diaspora portugaise et les pays d'origine des immigrés locaux. Le lancement de cette plate-forme représente l'apogée d'un certain nombre d'initiatives s'efforçant d'établir le dialogue au moyen de partenariats entrepreneuriaux

12. Politiques en matière de veille et de compétences



Dans une cité interculturelle idéale, les autorités publiques compétentes devraient être à même de détecter la présence de cultures différentes et d'apporter des réponses adaptées aux défis qui pourraient se poser, plutôt que de chercher à imposer une solution standard à toutes les situations.

En matière de veille et de compétences, Strasbourg enregistre un taux de réalisation de ses objectifs très inférieur à celui de la ville type : 0 % des objectifs atteints, contre 63 % pour la ville type.

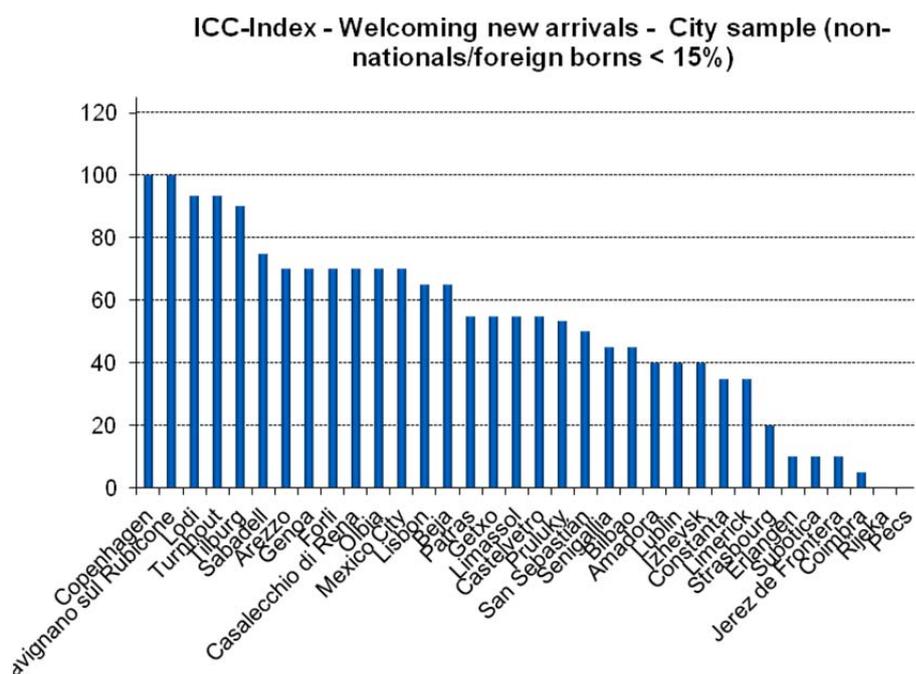
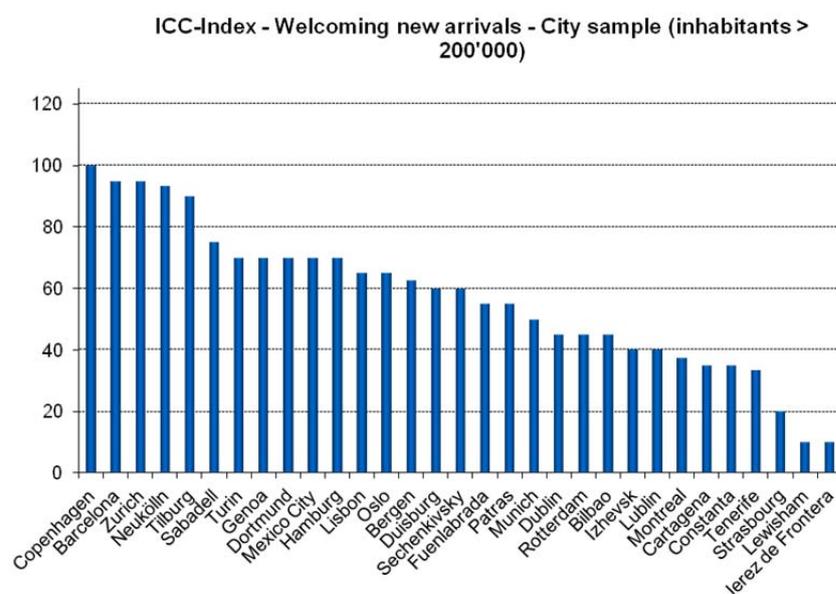
D'après les réponses données dans l'enquête, la ville ne favorise pas l'acquisition de compétences interculturelles chez ses agents et ses employés par le biais de séminaires et réseaux d'information interdisciplinaires.

Strasbourg souhaitera peut-être étudier de manière plus approfondie d'autres politiques envisageables en matière de veille et de compétences en réalisant des enquêtes sur la manière dont la population locale perçoit les immigrés, mais aussi en favorisant l'acquisition de compétences interculturelles chez ses agents et ses employés par le biais de séminaires, réseaux d'information et stages de formation interdisciplinaires. Par exemple, la ville de Lublin (Pologne) assure une formation interculturelle aux enseignants, policiers et organisations non gouvernementales ayant des contacts réguliers avec des réfugiés, des immigrés et des communautés minoritaires.

Un autre exemple intéressant est offert par la ville suédoise de Botkyrka dont le Centre multiculturel a été chargé par la municipalité et le Conseil de l'Europe de préparer une étude sur des rumeurs communes qui circulent dans la municipalité et qui entravent le développement d'une Botkyrka interculturelle. Cette étude est une étape en direction d'un travail anti-rumeur que Botkyrka souhaite développer, à l'instar des actions contre les rumeurs menées ces dernières années à Barcelone (Espagne).

De même, Strasbourg souhaitera peut-être porter son attention sur la ville de Subotica comme source supplémentaire d'inspiration. Ici, l'Agence de développement local a mis en place des cours de formation pour les élus et le personnel municipaux et a élaboré une boîte à outils sur les meilleures pratiques appelée « Partenariats locaux en faveur de la tolérance – Guide à l'intention des conseillers municipaux élus et nommés ». Cinq quartiers ont été choisis pour faire l'objet d'études de cas concernant différentes formes de participation et de résolution des conflits. L'exemple le plus impressionnant fait appel à la participation du Centre pédagogique rom dans le quartier de Peščara, qui a suscité la création d'équipes multi-ethniques de résidents pour s'attaquer au mauvais état des routes de la région, ce qui a mis fin à la séparation et créé des relations de confiance.

13. Politiques d'accueil



Souvent, les personnes arrivant dans une nouvelle ville pour un séjour de longue durée (quelles que soient les circonstances) éprouvent un sentiment de désorientation et nécessitent de multiples formes d'aide. Le degré de coordination de ces aides et la mesure dans laquelle elles sont effectivement mises en œuvre exercent une influence considérable sur l'adaptation et l'intégration de ces nouveaux arrivants.

En matière de politique d'accueil, Strasbourg enregistre un taux de réalisation inférieur à celui de la ville type : 20 % des objectifs atteints, contre 55 % pour la ville type.

Bien que Strasbourg ne dispose pas d'un dispositif général d'information spécifique à la ville destiné aux nouveaux arrivants et ne s'est pas dotée d'une agence ou d'un bureau pour les accueillir, la ville apporte un soutien adapté à différents groupes, comme les familles, les étudiants, les réfugiés et les travailleurs immigrés.

Strasbourg souhaitera peut-être porter son attention sur la ville de Hambourg. La municipalité a mis sur pied le Centre d'accueil de Hambourg qui assure un service offrant aux cadres, experts, scientifiques et travailleurs indépendants étrangers et à leurs familles la possibilité de prendre directement en charge la gestion des aspects juridiques de leur immigration.

De même, à Copenhague, la Maison internationale de Copenhague dispense des services aux habitants en anglais, constitue un guichet unique pour l'ensemble des démarches administratives et propose des activités en réseau, une aide à la recherche d'emploi et bien d'autres services visant à offrir aux nouveaux arrivants les meilleures conditions possibles d'installation et d'adaptation à la société et au marché du travail danois. Copenhague a rendu public un dispositif général d'information et d'aide destiné aux nouveaux arrivants en provenance de l'étranger. Le CPH International Service (émanation de la Maison internationale de Copenhague) regroupe l'ensemble des administrations avec lesquelles les nouveaux arrivants ont habituellement besoin de se mettre en rapport et permet à ces derniers de rencontrer des intervenants privés qui les aideront à s'installer à Copenhague dans les meilleures conditions possibles.

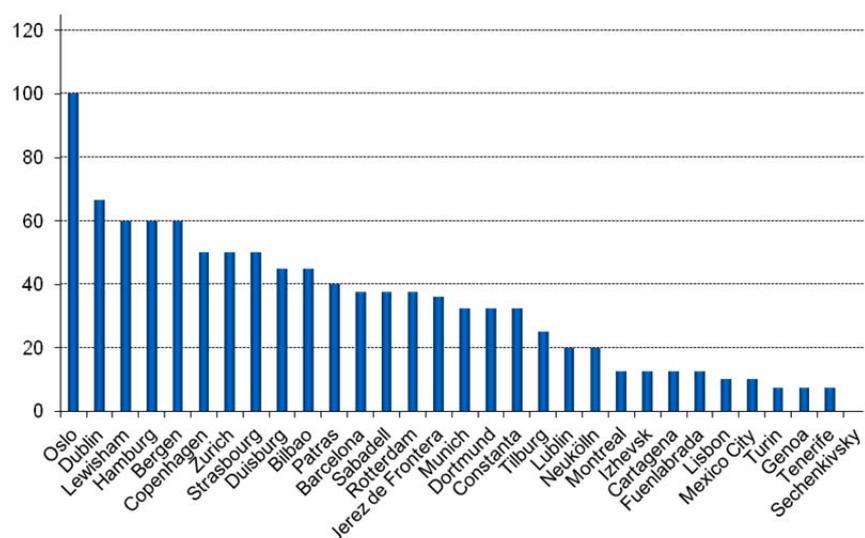
Strasbourg souhaitera peut-être étudier de manière plus approfondie d'autres politiques envisageables en matière d'accueil, en proposant une cérémonie spéciale publique pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la ville. A cet égard, il peut être intéressant d'attirer l'attention sur la ville de Neuchâtel qui organise tous les six mois une réunion du conseil municipal pour accueillir tous les nouveaux arrivants, ce qui est pour eux non seulement l'occasion de recevoir des vœux de bienvenue mais aussi d'obtenir des informations sur l'administration et la vie de la ville et de sa population.

De même, la municipalité de Tilbourg organise une fête annuelle pour accueillir l'ensemble des nouveaux résidents. Dans certains quartiers et groupes d'habitation, des guides sont spécialement chargés d'accueillir les nouveaux arrivants et de les renseigner sur les questions de la vie quotidienne (assistance médicale, police, mairie, transports publics, etc.), sur les coutumes et les traditions des habitants de Tilbourg.

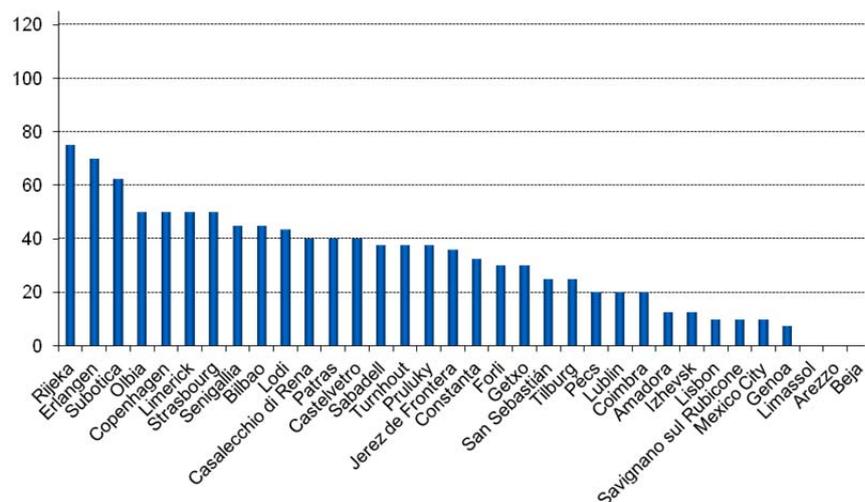
Enfin, à Copenhague, une Réception d'accueil et fête des expatriés à Copenhague se tient deux fois par an à la mairie en présence des édiles. Tous les résidents ressortissants étrangers, y compris les étudiants et les nouveaux arrivants, peuvent prendre part à cette réception.

14. Gouvernance de la diversité

ICC-Index - Governance - City sample (inhabitants > 200'000)



ICC-Index - Governance - City sample (non-nationals/foreign borns < 15%)



C'est probablement par le biais des actions qu'elles mènent en faveur de la représentation et de la participation des habitants aux décisions que les villes sont le plus susceptibles de renforcer leur caractère interculturel.

Le taux de réalisation de Strasbourg en ce domaine est supérieur à celui de la ville type : Strasbourg a atteint 50 % de ses objectifs, contre seulement 34 % pour la ville type.

L'origine ethnique des élus reflète partiellement la composition de la population de la ville. Les nouveaux arrivants ne sont autorisés à participer aux élections locales qu'après l'obtention de la nationalité.

En outre, la ville dispose d'une instance politique qui représente l'ensemble des minorités ethniques résidant dans la ville et mène régulièrement des initiatives visant à encourager les immigrés à s'engager dans la vie politique.

La municipalité souhaitera peut-être étudier de manière plus approfondie d'autres politiques envisageables en matière de gouvernance en adoptant un texte normatif régissant la représentation des immigrés/minorités dans les instances statutaires supervisant le fonctionnement des établissements scolaires et des organismes publics.

La ville de Botkyrka, en Suède, s'est dotée d'un moyen intéressant pour recueillir et faire connaître l'opinion de personnes de diverses origines sociales et culturelles, en enregistrant avec des habitants choisis au hasard de brefs entretiens se rapportant directement à certains points de l'ordre du jour des délibérations du conseil municipal et en présentant ces enregistrements aux conseillers municipaux avant le commencement des débats.

15. Non-discrimination

L'analyse montre qu'en matière de non-discrimination, la politique de Strasbourg enregistre un taux de réalisation de 100 %, le plus élevé possible, contre 77 % pour la ville type.

La ville assure régulièrement un suivi lui permettant de mesurer l'ampleur et la nature de la discrimination, s'est dotée d'un service de conseil et de soutien aux victimes de discrimination ethnique et organise régulièrement des campagnes, comme la « Semaine de lutte contre les discriminations » annuelle.

16. Conclusions

Les résultats de l'Index des cités interculturelles actuel donnent à penser que Strasbourg pourrait largement améliorer ses politiques interculturelles. La municipalité pourrait rechercher auprès d'autres cités interculturelles des idées et des exemples dont elle pourrait utilement s'inspirer dans les domaines suivants : engagement, espaces publics, langues, médias et accueil. Les services publics, la vie des entreprises, la politique de médiation et les pratiques en matière de veille et de compétences devraient faire l'objet d'une attention particulière .

En revanche, les résultats de Strasbourg dans les domaines de la gouvernance et de la non-discrimination sont supérieurs à ceux de la ville type.

Compte tenu de ce qui précède, nous invitons Strasbourg à se renforcer dans la plupart des secteurs de la politique interculturelle et à s'améliorer dans ceux détaillés ci-dessous.

17. Recommandations

Au vu de l'enquête, Strasbourg pourrait renforcer ses actions interculturelles dans les secteurs énumérés ci-dessous en mettant en place différentes initiatives :

- **Engagement** : Strasbourg pourrait envisager d'améliorer son engagement interculturel en déclarant publiquement la ville comme cité interculturelle, en adoptant un plan d'action interculturel et en étudiant la possibilité de se doter d'une instance ou d'une structure de coordination interdépartementale spécifique chargée de la mise en œuvre de la stratégie interculturelle. La ville pourrait également appliquer un processus d'évaluation.

- **Système éducatif** : Strasbourg pourrait envisager d'améliorer sa démarche interculturelle en matière d'éducation en veillant à ce que les origines ethniques des enseignants reflètent la composition diverse de la population dans un plus grand nombre d'écoles locales et en réfléchissant à des actions destinées à inciter les parents issus de minorités à participer à la vie scolaire des enfants.
- **Quartiers** : Strasbourg souhaitera peut-être mettre en application une politique municipale visant à accroître la diversité des résidents dans les quartiers et à éviter la concentration ethnique.
- **Services publics** : Strasbourg souhaitera peut-être définir une stratégie de recrutement spécifique pour faire en sorte que les origines ethniques du personnel municipal reflètent celles de la population de la ville et encourager le brassage interculturel sur le marché de l'emploi privé. La municipalité souhaitera peut-être également développer des services adaptés aux besoins liés aux origines ethniques/culturelles de ses habitants.
- **Entreprises et marché du travail** : Strasbourg souhaitera peut-être améliorer sa politique en ce domaine en créant un organisme chargé de promouvoir la diversité ethnique et la non-discrimination dans l'emploi et encourager la création de « quartiers d'affaires/incubateurs ». Il serait peut-être aussi intéressant d'adopter une charte locale proscrivant la discrimination ethnique dans l'administration et les services municipaux, ainsi que de mener des actions pour inciter les entreprises créées par des personnes issues des minorités à intégrer l'économie générale et les secteurs à forte valeur ajoutée.
- **Vie culturelle et publique** : Strasbourg souhaitera peut-être améliorer sa politique en matière de vie culturelle et publique, par exemple en organisant des événements et des activités dans les secteurs artistiques, culturels et sportifs visant à encourager les rencontres entre des personnes appartenant à différents groupes ethniques.
- **Espace public** : Strasbourg souhaitera peut-être prendre en compte la diversité de la population et associer des habitants de différentes origines ethniques/culturelles à la conception et à la gestion des nouveaux édifices ou espaces publics, y compris en cas de reconstruction d'un quartier. La municipalité pourrait également encourager la mixité interculturelle dans les bibliothèques publiques, les musées, les aires de jeu, etc.
- **Médiation et résolution des conflits** : Strasbourg souhaitera peut-être améliorer sa politique de médiation interculturelle en créant un service municipal exclusivement consacré aux questions interculturelles et assurant une médiation interculturelle dans des institutions spécialisées telles que les hôpitaux, les commissariats de police, les clubs de jeunes, les centres de médiation et les maisons de retraite. La municipalité souhaitera peut-être également mettre en place un organisme spécialement chargé des relations interreligieuses.
- **Langues** : Strasbourg souhaitera peut-être améliorer à l'avenir sa politique linguistique, par exemple en s'assurant que tous les habitants de la ville aient la possibilité de recevoir une formation dans les langues des immigrés/minorités et en apportant son soutien à des institutions du secteur privé/public dispensant une formation linguistique dans les langues des immigrés/minorités. Il sera peut-être également intéressant pour Strasbourg d'assurer une formation linguistique spécifique en français au profit de groupes spécifiques, d'instaurer l'apprentissage de langues des minorités dans le programme scolaire ordinaire,

d'adopter des mesures de sensibilisation visant à donner une image positive des langues parlées par les minorités/immigrés et d'apporter un soutien financier aux organes de presse ainsi qu'aux programmes de radio et de télévision des minorités, y compris dans des langues autres que le français.

- **Médias** : Strasbourg souhaitera peut-être étudier de manière plus approfondie d'autres politiques envisageables en matière de médias, par exemple en prévoyant des mesures de sensibilisation, de formation aux médias et de mentorat pour des journalistes issus des minorités et en donnant pour instructions au service d'information de la ville de favoriser le développement de relations interculturelles harmonieuses. Strasbourg souhaitera peut-être également instaurer des mécanismes de suivi permettant d'analyser comment les minorités sont décrites dans les médias.
- **Perspective internationale** : Strasbourg souhaitera peut-être améliorer sa politique relative à sa perspective internationale en encourageant des projets de codéveloppement avec les pays d'origine de ses groupes d'immigrés et en veillant à ce que les étudiants étrangers prennent une part active à la vie de la ville.
- **Veille et compétences** : Strasbourg souhaitera peut-être étudier de manière plus approfondie la promotion des compétences interculturelles de ses responsables et de son personnel au moyen de formations, réaliser des enquêtes comportant des questions sur la façon dont sont perçus les immigrés et les minorités et prendre en compte les résultats et les informations relatives à l'interculturalisme et à la diversité dans le cadre de l'élaboration de ses politiques.
- **Accueil** : Strasbourg souhaitera peut-être améliorer sa politique d'accueil en créant un dispositif général d'information destiné à aider les nouveaux arrivants étrangers et en assignant à une agence la fonction de point d'accueil et de premier contact pour ces derniers. La municipalité souhaitera peut-être également organiser une cérémonie publique spéciale pour accueillir les nouveaux arrivants dans la ville en présence des édiles et des représentants de l'administration locale.
- **Gouvernance** : Strasbourg souhaitera peut-être étudier de manière plus approfondie d'autres politiques envisageables en matière de gouvernance en mettant en place des actions visant à accroître la représentation des immigrés dans l'administration municipale et en adoptant un texte normatif régissant la représentation des immigrés/minorités dans les instances statutaires supervisant le fonctionnement des établissements scolaires et des services publics.
- Strasbourg souhaitera peut-être examiner d'autres exemples mis en œuvre par d'autres cités interculturelles comme source d'apprentissage et d'inspiration à même d'orienter de futures initiatives. De tels exemples figurent dans la base de données des cités interculturelles¹¹.

¹¹ http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/guidance_en.asp